

epsens

RAPPORT ANNUEL 2025
EPSENS ACTIONS
TRANSITION CLIMAT





SOMMAIRE

Synthèse du fonds au 31/03/2025	3
Vie juridique du fonds	4
GESTION FINANCIERE.....	5
Évolution de la valeur liquidative	6
Performances du fonds	6
Analyse du risque	6
Principaux mouvements du fonds.....	7
Conjoncture économique.....	8
Le mot du gérant.....	9
Autres informations.....	13
Pourcentage OPC interne	16
ETATS FINANCIERS	17
DIC PRIIPS	65
REPORTING MARS.....	75
ANNEXE SFDR.....	80



Synthèse du fonds au 31/03/2025

DATE D'AGREMENT AMF : 04/12/2020

DUREE RECOMMANDEE DE PLACEMENT :
> 5 ans

FORME JURIDIQUE : FCPE

FONDS MULTI-PARTS : OUI

CLASSIFICATION : sans classification

N°AMF : FCE20200105

DEVISE : Euro

COMMISSAIRE AUX COMPTES :
DELOITTE & ASSOCIES

INDICATEUR DE RISQUE (SRI) : 4

INDICE DE REFERENCE :
100% MSCI EUROPE IMI NR EUR

CHIFFRES CLES

> **Actif net du portefeuille :** 7,98 M€

> **Valeur liquidative de la part :** 16,061 €
+ *haut sur 12 mois :* 17,334 €
+ *bas sur 12 mois :* 15,354 €

FREQUENCE DE VALORISATION : Quotidienne en cours de clôture

VALORISATEUR : CACEIS

SOCIETE DE GESTION :

SIENNA GESTION
21 boulevard Haussmann
75008 Paris
www.sienna-gestion.com



Vie juridique du fonds

- Le 23/06/2025 :
 - Modification de la dénomination du Fonds : « MH EPARGNE ACTIONS TRANSITION CLIMAT » ;
 - Création de deux nouvelles catégories de parts : part L et part M ;
 - Modification des frais des parts A, B et H.
- Le 01/01/2025 :
 - Ajout des limites méthodologiques de la stratégie extra financière
 - Suppression de l'acronyme ISR dans la dénomination du Fonds maître
- Le 31/10/2024 :
 - Mise en place d'un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates »).
- Le 19/07/2024 :
 - Modification des frais directs des parts A et B (passage de 0,8% max l'an à 1,2% max l'an).
 - Modification des frais indirects de toutes les parts (passage de 1,9 % max l'an à 1,5 % max l'an).
 - Modification de la part du fonds maître dans laquelle est investie ce fonds nourricier (FS-C au lieu de A).
- Le 08/03/2024 :
 - Evolution de la fourchette de sensibilité au taux d'intérêt (poche taux du Fonds).
- Le 29/12/2023 :
 - Mise en place d'un mécanisme de gates sur le fonds maître.
- Le 07/06/2023 :

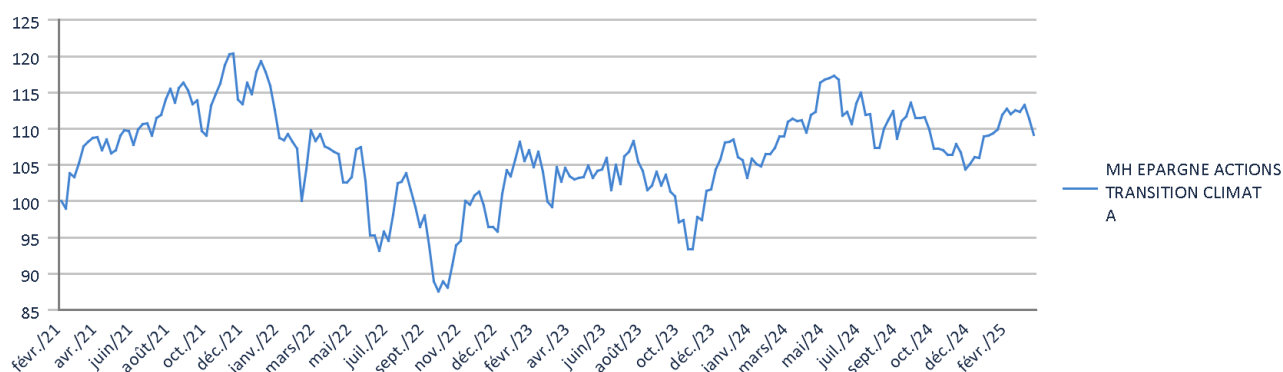
Mise en conformité du Fonds avec son Fonds maître SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT ISR, modification de l'indicateur de référence du Fonds : remplacement de l'indice « MSCI EMU NR EUR » par l'indice « MSCI EUROPE IMI ».

 - Modification de la détermination des univers de départ et univers socialement responsable (SR) de la classe « Actions » du Fonds : remplacement de l'indice « MSCI EUROPE » par l'indice « MSCI EUROPE IMI ».
- Le 03/04/2023 :
 - Allègement des dispositions relatives au quorum du conseil de surveillance du Fonds.
 - Mise en conformité du tableau des frais du Fonds avec la Position-recommandation AMF 2011-05.
 - Suppression de la référence à la rétrocession sur les frais indirects du Fonds.

GESTION FINANCIERE

Évolution de la valeur liquidative

Evolution de la VL (Base 100)



Performances du fonds

PERFORMANCES CUMULEES (en %)

MH EPARGNE ACTIONS TRANSITION CLIMAT A

Indice de référence

1 an 3 ans

-1,98 0,21

6,51 25,33

PERFORMANCES ANNUELISEES (en %)

MH EPARGNE ACTIONS TRANSITION CLIMAT A

Indice de référence

1 an 3 ans

-1,98 0,07

6,51 7,82

PERFORMANCES ANNUELLES (en %)

MH EPARGNE ACTIONS TRANSITION CLIMAT A

Indice de référence

2024 2023 2022

-3,17 13,30 -19,75

8,27 15,47 -10,64

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Analyse du risque

RATIO DE RISQUE

Volatilité annualisée

Portefeuille (en %)

Indice de référence (en %)

Tracking error (en %)

Ratio de Sharpe

Ratio d'information

1 an 3 ans

13,13 16,26

11,09 12,90

5,30 6,39

-0,42 -0,16

-1,62 -1,23



Principaux mouvements du fonds

Achats

SIENNA ACT TRANS CLIM - FS-C	FR001400QKT4	OPCVM	8 858 411
SIENNA ACT TRAN CLIM R-C	FR0007460175	OPCVM	1 324 456

Ventes

SIENNA ACT TRAN CLIM R-C	FR0007460175	OPCVM	8 963 336
SIENNA ACT TRANS CLIM - FS-C	FR001400QKT4	OPCVM	715 913



Conjoncture économique

La période d'avril 2024 à mars 2025 a été marquée par des évolutions économiques contrastées entre les États-Unis et l'Europe, influençant les marchés financiers et les politiques monétaires.

Avril 2024 a vu une détérioration des statistiques économiques américaines, perturbant les prévisions de baisse des taux par la Fed, avec un taux souverain à 10 ans en hausse de 42 points de base. En revanche, la zone euro a montré des signes de redressement, permettant à la BCE d'envisager une baisse des taux à partir de juin. Les marchés d'actions ont fait preuve de résilience, bien que les indices aient connu une légère consolidation : le S&P 500 a chuté de 3 %, tandis que le Stoxx Europe 600 a perdu 1 %.

Mai 2024 a présenté un début optimiste, mais les craintes concernant la Fed ont pesé sur le dollar, qui s'est déprécié de 1,6 % face à l'euro. Les marchés ont atteint des sommets mi-mai, soutenus par des résultats d'entreprises positifs et une dynamique autour de l'intelligence artificielle, avant de stagner.

Juin 2024 a été marqué par des troubles politiques en France, entraînant une hausse des taux souverains français et une chute de 6 % du CAC 40. En revanche, la demande liée à l'intelligence artificielle a propulsé les marchés américains, avec le S&P 500 et le Nasdaq atteignant de nouveaux sommets.

Juillet 2024 a vu des anticipations de baisses de taux par la Fed se renforcer, entraînant une rotation sectorielle vers les petites et moyennes capitalisations. Cependant, les entreprises européennes ont lutté contre une consommation faible.

Août 2024 a poursuivi cette tendance, avec une rotation en faveur des petites et moyennes entreprises, alors que les grandes capitalisations technologiques souffraient.

Septembre 2024 a apporté des signaux mitigés, avec des indicateurs économiques américains montrant des signes de faiblesse, mais des ventes au détail encourageantes. La Fed a baissé ses taux, soutenant les actifs risqués, tandis que l'Europe continuait de faire face à des défis économiques.

Octobre 2024 a révélé une résilience de l'économie américaine, mais une révision à la baisse des anticipations de baisses de taux a conduit à une hausse des taux souverains. En Europe, la situation économique s'est détériorée, avec des géants comme LVMH ajustant leurs prévisions à la baisse.

Novembre 2024 a vu une performance décevante des marchés européens, en raison de crises politiques internes et d'une détérioration des indicateurs économiques. Aux États-Unis, des mesures protectionnistes de Trump ont soutenu le marché, propulsant le S&P 500 à de nouveaux sommets.

Décembre 2024 a été marqué par des incertitudes économiques en Europe, avec une croissance faible et des tensions politiques. La BCE a baissé ses taux, mais cela n'a pas inversé la tendance baissière des marchés.

Janvier 2025 a débuté avec des statistiques solides aux États-Unis, mais une inflation persistante a suscité des inquiétudes. En Europe, la croissance est restée faible, bien que des signes de stabilisation apparaissent.

Février 2025 a vu une incertitude croissante liée à la politique de Trump, entraînant des baisses sur les marchés américains, tandis que l'Europe a bénéficié de négociations sur l'Ukraine.

Mars 2025 a été marqué par l'application de droits de douane par les États-Unis, entraînant un recul des actifs américains. En revanche, l'Europe a mieux résisté grâce à des plans de relance ambitieux.

En résumé, cette période a été caractérisée par une divergence croissante entre les dynamiques économiques américaines et européennes, avec des impacts variés sur les marchés d'actions et les taux d'intérêt, influencés par des facteurs politiques, des anticipations de politique monétaire et des évolutions sectorielles.



Le mot du gérant

Le fonds étant nourricier du SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT, son commentaire de gestion est identique

Avril 2024

Après un début d'année particulièrement porteur, les marchés actions européens abandonnent près de 2% sur le mois d'avril sur fonds de prises de profits. Certes, les résultats d'entreprises s'avèrent solides au titre du premier trimestre 2024. Mais des données d'inflation décevantes aux Etats-Unis ont entraîné un dégonflement des attentes sur le timing et l'ampleur des baisses de taux, provoquant une remontée des rendements obligataires. La situation géopolitique n'a pas aidé avec des tensions accrues au Moyen-Orient. Dans ce contexte, le fonds affiche une très belle résilience puisqu'il progresse de 13 points de base. Le positionnement du Fonds sur l'énergie et notamment les énergies renouvelables a porté ses fruits, malgré la hausse des taux, sur fond de publications rassurantes et d'un prix de l'électricité qui semble retrouver des couleurs. Les perspectives sur ce segment sont au beau fixe en raison d'une baisse imminente des taux de la Banque Centrale Européenne. Au-delà de ce positionnement sectoriel porteur, le titre Anglo American, que nous détenons depuis fin 2023, est une source d'alpha indéniable durant le mois d'avril en raison d'une OPA réalisée sur le Groupe par BHP (prime de 14%). Bien que cette opération ait été d'ores et déjà rejetée à ce jour, l'affaire ne fait que commencer puisque d'autres compagnies minières semblent vouloir se positionner, attirées par les actifs cuivre de qualité du Groupe.

Mai 2024

Après une performance négative en avril, le marché reprend sa marche en avant en mai avec une progression de près de 3%. Les bonnes publications des entreprises et l'anticipation d'une baisse prochaine des taux en Europe l'emportent sur toutes autres considérations, notamment celle de l'évolution de la politique monétaire aux Etats-Unis. Dans ce contexte, les secteurs sensibles aux taux d'intérêt comme l'immobilier et les services aux collectivités se démarquent positivement. La consommation de base et l'énergie sont au contraire en baisse. Sur le mois, le fonds affiche une hausse bien supérieure à celle du marché. Cette belle performance résulte aussi bien d'un effet allocation qu'à un effet sélection. Plus précisément, l'allocation du fonds donnant priorité aux secteurs des Utilities et des biens d'équipements (tournés vers la transition climatique tels que Nexans, Prysmian, Rockwool) ont été, tous deux, plébiscités par les investisseurs. Parallèlement, notre sélection des valeurs a aussi salué boursièrement comme en attestent les investissements dans Neoen (+32% suite à son OPA par Brookfield) et dans Rockwool (+25.43% suite à une très belle publication). En ce qui concerne les principaux mouvements, nous avons initié deux nouvelles lignes à savoir Imerys et Nordex, dont le profil de croissance nous paraît aujourd'hui solide.

Juin 2024

En juin, c'est le fait politique en France qui domine l'actualité, éclipsant la baisse des taux directeurs de la BCE. Dans le sillage des élections européennes, le Président Macron décide en effet de dissoudre l'Assemblée nationale, ouvrant une phase d'instabilité. Dans un marché baissier (-2.5%), la France sous-performe sensiblement et l'on assiste à un écartement des spreads avec l'Allemagne. Dans ce contexte, en zone euro, la technologie, la santé et les médias affichent les meilleures performances sectorielles tandis que les cycliques et les valeurs moyennes ont fortement contre-performé. Sur le mois, le fonds affiche une baisse supérieure à celle de son indice de référence compte tenu de sa surexposition aux valeurs françaises. Face aux risques politiques, nous avons entrepris la revue des lignes françaises en portefeuille. Excepté un allègement sur Crédit Agricole et BNP au plus fort de la crise, nous sommes restés proche de notre exposition française initiale, convaincus du bien-fondé des valeurs sélectionnées.

Juillet 2024

En juillet, c'est la saison des publications qui domine l'actualité, éclipsant pendant un moment l'attention des investisseurs sur l'évolution des politiques monétaires. C'est sans compter l'intervention de Jerome Powell, en toute fin de mois, qui marquera un tournant en laissant la porte grande ouverte à une baisse des taux directeurs en septembre prochain. La saison des résultats bat son plein et montre un marché sous tension avec des publications décevantes fortement sanctionnées et des publications solides qui ne sont pas du tout saluées par les investisseurs. Alors que la technologie a été le secteur le plus touché au grès de publications parfois décevantes et d'une guerre commerciale Etats-Unis / Chine qui s'intensifie sur les semi-conducteurs, les secteurs défensifs s'en sortent plutôt bien, reflétant le fléchissement des indicateurs de climat des affaires en Europe. En définitive, le marché européen ne progresse que de 1,1% en juillet après sa baisse de 1,3% en juin. Sur le mois, le fonds affiche une hausse supérieure à celle de son indice de référence avec un effet Sélection significativement positif. Sans grande surprise, sa surpondération dans le segment des semi-conducteurs a coûté. A l'inverse, ses surpondérations dans le segment des biens d'équipements, de l'énergie et des services aux collectivités ont été porteurs.



Août 2024

En août, le marché actions européen progresse de 1,6%. Après un début de mois fortement baissier (-6% sur les trois premières séances) à la suite d'une publication sur l'emploi américain décevante, les marchés se sont redressés avec des données macro-économiques plus rassurantes et un discours du Président de la FED validant clairement une inflexion de la politique monétaire américaine. Les rendements obligataires sont malgré tout restés globalement stables sur le mois. Dans ce contexte, tous les secteurs, à l'exception de l'énergie et de la technologie, sont en hausse. Sur la période, la performance du fonds est légèrement négative. Face à son indice de référence qui progresse de +1.40%, le fonds enregistre une sous-performance significative. Cette dernière provient principalement d'un Effet Allocation dans lequel nos biais Semiconducteurs et Biens d'équipement se sont avérés improductifs en raison de leur sous-performance boursière.

Septembre 2024

En septembre, le marché actions européen progresse de 1%. Après un début de mois baissier suite à la publication d'indicateurs économiques décevants aux Etats-Unis et en Europe, les marchés se sont ressaisis avec la baisse des taux de la FED et le plan de relance chinois. Dans ce contexte, les secteurs les mieux orientés sont ceux exposés à la Chine comme les matières premières et le luxe. L'automobile (profit warning de Mercedes, Volkswagen, Stellantis et BMW) et l'énergie (forte baisse du prix du pétrole) sont à l'inverse en retrait marqué. Sur la période, le fonds affiche une baisse moins importante que son indice de référence en raison notamment de son biais plus marqué sur le segment Services aux Collectivités qui bénéficie pendant ce mois de la baisse significative des taux longs. Malheureusement, notre surexposition aux acteurs des semi-conducteurs intervenant dans le segment de l'électrification n'a pas porté ses fruits puisqu'ils affichent conjointement une performance négative. En ce qui concerne les principaux mouvements, nous avons essentiellement renforcé notre exposition à la thématique de la croissance chinoise en initiant par exemple des positions sur l'Oréal et Prudential.

Octobre 2024

Dans l'attente du résultat de l'élection présidentielle américaine début novembre qui revêt de nombreux enjeux économiques, le marché actions européen abandonne 3,3% en octobre. Malgré la nouvelle baisse de taux directeurs de la BCE, les taux longs se tendent. Les indices PMI traduisent une activité au ralenti. Enfin, les résultats d'entreprises sont globalement décevants, en particulier dans le luxe et la technologie. Dans ce contexte, seuls les services de communication et l'industrie s'affichent en hausse. Sur la période, le fonds affiche une baisse plus marquée. Notre allocation sectorielle, génératrice d'un alpha positif, est porteuse notamment à travers notre biais sur l'énergie et notre sous-pondération au Luxe. Toutefois, notre effet Sélection n'est pas gagnant sur le mois. Principale cause, notre biais sur les producteurs d'énergies renouvelables, pénalisé d'un côté par la hausse des taux et de l'autre par un momentum de marché négatif dans l'anticipation d'une élection de Trump qui mènerait une politique climatosceptique.

Novembre 2024

En novembre, le marché actions européen stagne (+0,1%). La victoire de Donald Trump qui confirme sa volonté d'instaurer des droits de douane, des résultats d'entreprises plutôt décevants en Europe, l'absence de mesures budgétaires pour favoriser la consommation en Chine et enfin l'incertitude budgétaire en France sont autant d'éléments qui pèsent sur le marché à court terme. A l'inverse du marché américain qui lui bat des records. Dans ce contexte, le secteur bancaire, la pharmacie et l'automobile sont en baisse sensible. A l'opposé, les biens d'investissement et la technologie progressent. Dans ce contexte, le fonds affiche une sous-performance avérée. Deux mouvements de marché nous ont été défavorables : 1) la baisse des actions françaises en proie aux incertitudes politiques qui sont sur-représentées au sein du fonds, 2) la correction des producteurs d'électricité impactés négativement par le retour de Trump (impliquant la relance du fossile au détriment des énergies renouvelables) et les incertitudes politiques en Europe, deux momentums négatifs sur cette catégorie alors que les fondamentaux se sont améliorés à travers la baisse des taux européens et l'augmentation des prix de l'électricité.



Décembre 2024

Globalement, la fin de l'exercice 2024 aura été rythmée par les discours des principales banques centrales, l'instabilité politique en France et en Allemagne, l'évolution mesurée de la doctrine chinoise pour stimuler sa croissance et la hausse des taux souverains de l'autre côté de l'Atlantique. Malgré cette conjoncture complexe, les marchés actions européens clôturent 2024 sur une note positive en progression de plus de 1% sur le dernier mois de l'année. Il convient de noter aussi le retour à une certaine volatilité, une réaction propre aux prémices du renforcement de la guerre commerciale entre les USA et la Chine, aux incertitudes des mesures commerciales coercitives que le nouveau président américain va mettre en place et ses discours intempestifs (prise de contrôle Canal de Panama, contrôle Groenland, etc.). Sur la période, le fonds affiche une progression moins importante que son indice de référence en raison de notre surexposition aux entreprises à durée longue qui sont impactées négativement par des taux d'intérêt plus élevés plus longtemps. Parallèlement, le segment Biens d'équipement, sur lequel nous sommes pleinement investis, est mis sous pression en raison des droits de douane qui devraient être potentiellement appliqués dès l'arrivée de Trump. En ce qui concerne les principaux mouvements du mois, nous avons continué à alléger notre exposition à la France (vente d'Arkema, allègement de Vinci, de Sanofi ou encore de Veolia). Dans le même temps, nous avons initié des positions en Acerinox, Deutsche Telecom ou encore SAP.

Janvier 2025

L'actualité de janvier est incontestablement dominée par les Etats-Unis. La publication d'indicateurs économiques très favorables (indices ISM et emploi) ont d'abord conduit à une hausse significative des taux qui s'est propagée en Europe. Dans un 2ème temps, la publication des indices des prix à la production et à la consommation, en-dessous des attentes, ont rassuré et ont contribué à une baisse des taux. Ces éléments ont entretenu une certaine euphorie de début d'année sur les marchés, l'indice actions européens progressant de 7,27% sur le mois, malgré les menaces répétées de Donald Trump concernant l'instauration de droits de douane. Dans ce contexte, tous les secteurs sont en hausse, les plus performants étant les biens d'équipement, les banques et le luxe. Sur la période, le fonds affiche une progression inférieure à son indicateur de référence. Cette relative sous-performance s'explique essentiellement par un effet Sélection défavorable, l'effet Allocation sectorielle étant au cours de ce premier mois relativement neutre. Les plus forts contributeurs ont été Tecnicas Reunidas (+22%), un acteur de l'ingénierie/construction des infrastructures GNL ou encore GTT (+15%) le leader incontesté des membranes pour les cuves de méthaniers. A l'inverse, le titre qui a la contribution la plus négative fut Nexans, un câblé reconnu à l'international, qui a souffert au cours du mois de janvier en raison d'un pre-call close qui a alarmé les investisseurs quant à la guidance du Groupe sur son segment 'haute tension' et des inquiétudes sur ses futurs développements dans l'éolien offshore et les data centers aux USA.

Février 2025

Dans la lignée d'un mois de janvier euphorique, février prolonge la tendance avec une progression de 2.60% pour l'indice MSCI Europe IMI, dont la performance s'élève à plus de 9% depuis le début de l'année. Alors que les données macroéconomiques restent encourageantes et que les investisseurs espèrent un règlement du conflit en Ukraine, ce sont surtout le plan de relance allemand et les résultats d'entreprises qui soutiennent la hausse. A ce stade, le marché passe outre la montée en puissance des guerres commerciales et de leurs impacts sur la croissance mondiale, la hausse des taux long terme de part et d'autre de l'Atlantique et de la possible résurgence de l'inflation. Dans ce contexte, les banques s'affichent encore une fois comme le meilleur secteur. A l'opposé, la technologie est en baisse et est en queue de palmarès. Dans ce contexte, le fonds affiche une plus faible performance que celle de son indice de référence. Nos biais structurels, attachés directement ou indirectement à la transition climatique, font la part belle aux acteurs de la sécurité énergétique (producteurs d'électricité, gestionnaires de réseau de gaz ou d'électricité, etc.) mais aussi aux acteurs présents sur l'ensemble de la chaîne de valeur des matériaux (équipementiers, producteurs, utilisateurs) ou encore de la technologie. Tous ces secteurs mis en avant au sein du fonds à travers un picking spécifique ont été plus ou moins chahutés boursièrement sur le mois de février. En effet, les producteurs d'électricité ont été directement affectés par la hausse des taux et la baisse significative des prix de l'électricité tandis que la technologie a été pénalisée par un flow d'information négatif (sanctions plus restrictives de l'administration Trump envers les exportations chinoises, la fin du Chips Act mis en place par Biden ou encore des publications mitigées face aux fortes attentes du consensus).



Mars 2025

Dans la continuité d'un début d'année faste, mars avait très bien démarré. Les espoirs de trêve en Ukraine, l'annonce du plan ReArm Europe par l'Union Européenne (800Mdseuros) puis celle d'un plan d'investissement en Allemagne dans la défense, les infrastructures et le climat (500Mdseuros), mettant ainsi fin au ' frein à la dette ', ont dopé le marché actions européen sur la première partie du mois. L'attention s'est ensuite portée sur l'impact en termes de croissance et d'inflation que les droits de douane souhaités par Donald Trump auront. Dans ce contexte, les services aux collectivités, la finance et l'énergie affichent une performance positive. A l'opposé, la consommation discrétionnaire et la technologie sont en retrait notable. Dans ce contexte, le fonds affiche une surperformance vis-à-vis de son indice de référence de plus de 100 points de base. Deux thématiques climatiques, sur lesquelles nous sommes structurellement surexposées, en sont à l'origine. Il s'agit tout d'abord du secteur Utilities, avec Veolia et E.On en tant que meilleurs contributeurs d'alpha au sein du segment et dans une moindre mesure du segment Industriel qui a été tiré pour l'essentiel par une valeur, Nordex (équipementier éolien). En définitive, ces trois acteurs en portefeuille ont réalisé un très bon mois boursier en raison du plan de relance allemand engagé par la nouvelle coalition qui représente pour eux de meilleures perspectives de croissance et donc de bénéfices.



Autres informations

Information sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Ce FIA prend en compte les critères ESG dans sa politique d'investissement, tel que détaillé sur notre site internet (<https://www.sienna-gestion.com/informations-reglementaires>) et dans l'annexe périodique SFDR jointe à ce présent rapport.

Politique de sélection et évaluation des intermédiaires - Service d'aide à la décision d'investissement

En application de la Directive « Marchés d'Instruments Financiers » 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, modifiée par la directive (UE) 2016/1034 du 23 juin 2016 et révisant la directive dite « MIF » 2004/39/CE du 29 avril 2004, SIENNA GESTION a mis en place, dans le cadre de son obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère, une politique de meilleure exécution. L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.sienna-gestion.com

Le principe de « meilleure exécution » prend la forme de meilleure sélection consistant à sélectionner pour chaque classe d'instruments les entités auprès desquelles les ordres sont transmis en vue de leur exécution.

Afin de répondre au mieux aux exigences de la directive MIF2, SIENNA GESTION a choisi de transmettre ses ordres par l'intermédiaire d'une table de négociation externalisée, la société Exoé (établissement agréé par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement), et ce, en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l'annexe I de la Directive 2014/65/UE.

La sélection des contreparties d'exécution est réalisée par SIENNA GESTION, et résulte des critères et mesures réalisés par Exoé sur la liste des intermédiaires habilités par SIENNA GESTION. Les rapports issus des contrôles réguliers effectués par Exoé sont ensuite présentés à SIENNA GESTION et font l'objet de comités semestriels.

SIENNA GESTION a décidé de prendre directement à sa charge, à compter du début de l'exercice 2018, tous les frais imputables aux prestations de recherche, facturés par les intermédiaires habilités.

Calcul du risque global

Dans le cas où le fonds utiliserait des instruments financiers à terme, et ce, dans le respect de la stratégie d'investissement prévue dans sa documentation juridique, le risque global est calculé selon la méthode de l'engagement.

Informations sur les rémunérations

Conformément aux dispositions réglementaires applicables, et plus particulièrement l'article 22, paragraphe 2 de la Directive 2011/61/UE, dite Directive AIFM, transposée dans le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'AMF, SIENNA GESTION agissant en tant que gestionnaire de Fonds d'Investissement alternatif (FIA) et d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), informe les investisseurs au sein des rapports annuels de chacun de ses FIA et OPCVM sur les rémunérations versées au cours de l'exercice 2024 :

- Effectif moyen de SIENNA GESTION : 71,33 collaborateurs
- Rémunération annuelle brute fixe : 6 156 441,00 €
- Rémunération annuelle brute variable : 1 479 974,00 €
- Nombre de collaborateurs concernés par la rémunération variable : 44
- Rémunération annuelle brute et variable agrégée des collaborateurs dits « preneurs de risques » : 2 236 089,00 €

En application de la Position AMF n°2013-11, SIENNA GESTION identifie des collaborateurs dits « preneurs de risques » auxquels s'applique une politique de rémunération formalisée. Par « preneur de risques », il convient d'entendre tout collaborateur dont les activités peuvent avoir une influence significative sur le profil de risque d'un ou de plusieurs fonds ou sur celui de la société de gestion. Les collaborateurs concernés représentent 19 personnes en 2024 : les gérants de portefeuille et leur hiérarchie directe, la Directrice des Opérations et le Directeur Risques et Conformité.



SIENNA GESTION a créé un comité de rémunération par décision de son Conseil d'Administration en date du 28 mars 2014. SIENNA GESTION est devenue une société à Directoire et Conseil de Surveillance en mars 2022. Le rôle principal du comité de rémunération est de donner des avis au Conseil de Surveillance préalablement à toute modification de la rémunération variable de SIENNA GESTION. Il accorde une attention particulière à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir que le système de rémunération prenne en compte de façon appropriée toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et que la politique de rémunération est compatible avec la stratégie économique, les valeurs et les intérêts de SIENNA GESTION et des fonds gérés et avec ceux des investisseurs dans ces fonds.

Les membres permanents du comité sont désignés par le Conseil de Surveillance de SIENNA GESTION. Il s'agit exclusivement de membres du Conseil de Surveillance. Les membres du Conseil de Surveillance et du comité d'Audit et des Risques de SIENNA GESTION ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat. Le Comité se réunit au moins une fois par an sur saisie du Conseil de Surveillance ou du Président du Directoire de SIENNA GESTION de sa propre initiative.

Les performances des gérants de portefeuilles sont récompensées par l'octroi d'une rémunération variable à condition d'être ajustée au risque. La rémunération variable des gérants doit donc s'aligner sur le profil de risques des portefeuilles.

Les modalités de détermination de cette rémunération variable sont transmises par écrit sous la forme d'une note à tous les gérants après validation du Conseil de Surveillance et suite à l'avis du comité de rémunération. Ces modalités indiquent systématiquement :

- le pourcentage maximum de rémunération variable par rapport à la rémunération annuelle fixe,
- le pourcentage de rémunération dérivant de l'atteinte de performances quantitatives collectives et une répartition en % de la part collective et individuelle dans l'atteinte de ces performances, les formules cibles sont clairement matérialisées,
- le pourcentage de la rémunération dérivant de l'atteinte de performances qualitatives incluant notamment le respect de la réglementation, de la déontologie et de la politique de gestion de risques de SIENNA GESTION.

Conformément à la réglementation AMF, SIENNA GESTION s'assure du respect d'un équilibre prudent entre une situation financière saine et l'attribution, le versement et l'acquisition d'une rémunération variable.

Il en résulte que SIENNA GESTION veille à ce que sa situation financière ne soit pas affectée de façon préjudiciable par :

- la rémunération variable globale attribuée pour cette année,
- le montant de rémunération variable qui sera payé ou acquis au cours de l'année.

En cas de difficulté relative à la situation financière, le Conseil de Surveillance décide des impacts en termes de rémunération variable après avis du comité de rémunération.

Effet de levier

Le fonds n'étant pas investi dans des contrats dérivés, l'information relative à l'exposition calculée selon la méthode brute et la méthode de l'engagement est inférieure à 100% (art. 109 du Règlement délégué (UE) N°231/2013).

Règlementation SFTR

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Gestion de la liquidité

La société de gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses fonds ; elle s'appuie sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs afin de permettre d'honorer toutes les demandes de rachat et ainsi rembourser les investisseurs selon les modalités prévues par le prospectus.



Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Informations sur la réglementation SFDR

« Le Fonds promeut certaines caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit Règlement SFDR). Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement comme exposé dans les critères extra-financiers ci-dessous. Concernant l'indice de référence du fonds, il est précisé que la Société de gestion établit sa méthodologie de sélection des titres répondant à des critères ESG à partir d'indices de référence comprenant un univers large de titres. Le résultat de cette analyse est ensuite comparé à l'univers d'investissement qui découle de l'indice de référence du fonds, visant ainsi à obtenir de meilleures performances que celui-ci sur ces critères. »

Profil de risques : ajout du risque de durabilité

« Risque lié à l'investissement durable (risque de durabilité) : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du Fonds, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme. »

Politique d'engagement actionnariat

En conformité avec l'article L. 533-22 du code monétaire et financier, le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables sur son site internet : www.sienna-gestion.com.



Pourcentage OPC interne

Le pourcentage d'OPC internes détenus au 31/03/2025 est égal à 99,57 % de l'actif net.

ETATS FINANCIERS

EPSENS TRANSITION CLIMAT

Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Société de Gestion :
SIENNA GESTION

21, Boulevard Haussmann
75009 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2025

EPSENS TRANSITION CLIMAT

Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Société de Gestion :
SIENNA GESTION

21, Boulevard Haussmann
75009 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2025

Aux porteurs de parts du FCPE EPSSENS TRANSITION CLIMAT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif EPSSENS TRANSITION CLIMAT constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29 mars 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 31 juillet 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

Bilan Actif au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé	0,00
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	7 942 329,06
OPCVM	7 942 329,06
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	7 942 329,06
Créances et comptes d'ajustement actifs	903,00
Comptes financiers	42 526,63
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	43 429,63
Total de l'actif I+II	7 985 758,69

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Capitaux propres :	
Capital	8 137 650,11
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	-161 259,57
Capitaux propres I	7 976 390,54
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	7 976 390,54
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	9 368,15
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	9 368,15
Total Passifs : I+II+III+IV	7 985 758,69

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	0,00
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	896,30
Sous-total produits sur opérations financières	896,30
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	0,00
Sous-total charges sur opérations financières	0,00
Total revenus financiers nets (A)	896,30
Autres produits :	
Frais pris en charge par l'entreprise	0,00
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	35 939,25
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-31 239,92
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	4 699,33
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	5 595,63
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	363,21
Sous-total revenus nets I = (C+D)	5 958,84
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	316 408,26
Frais de transactions externes et frais de cession	0,00
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	316 408,26
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-14 400,92
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	302 007,34

Compte de résultat au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-526 549,54
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-526 549,54
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	57 323,79
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-469 225,75
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	-161 259,57

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

EPSENS TRANSITION CLIMAT est un FCPE nourricier du Fonds Commun de Placement (FCP) « SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT » (Code ISIN Part « FS-C » : FR001400QKT4) géré(e) par SIENNA GESTION c'est à-dire que son actif net est investi en totalité et en permanence en parts ou actions d'un seul et même OPC, le FCP « SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT » (Part « FS-C »), FIA qualifié de fonds maître et, à titre accessoire, en liquidités.

A ce titre, le FCPE nourricier n'a opté pour aucune classification à l'instar de son fonds maître.

L'objectif de gestion, la stratégie d'investissement et le profil de risque du FCPE nourricier sont identiques à ceux de son fonds maître.

La performance du FCPE nourricier pourra être inférieure à celle de son fonds maître, notamment en raison de ses propres frais de gestion.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025
Actif net Global en EUR	2 651 858,23	5 941 845,26	7 712 800,14	7 976 390,54
Part EPESENS TRANSITION CLIMAT A en EUR				
Actif net	2 651 858,23	5 941 845,26	7 712 800,14	7 976 390,54
Nombre de titres	165 441,92860	385 637,69890	470 683,17110	496 611,18910
Valeur liquidative unitaire	16,028	15,407	16,386	16,061
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,14	-0,19	-0,03	0,60
Capitalisation unitaire sur revenu	0,05	0,04	0,08	0,01

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se

reporter au règlement du fonds.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Frais de fonctionnement et commissions

Part A :

	Frais facturés		Assiette	Taux barème	Prise en charge fonds/Entreprise
1	Frais de gestion financière		Actif net	1,20 % maximum l'an	Fonds
2	Frais de fonctionnement et autres services *		Actif net	0,10 % maximum l'an (taux forfaitaire)	Fonds
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	Néant	Néant
		Frais de gestion	Actif net	1.50 % TTC maximum l'an	Fonds
4	Commissions de mouvement		Néant	Néant	Néant
5	Commission de surperformance		Néant	Néant	Néant

Part B :

	Frais facturés		Assiette	Taux barème	Prise en charge fonds/Entreprise
1	Frais de gestion financière		Actif net	1,20 % maximum l'an	Entreprise
2	Frais de fonctionnement et autres services *		Actif net	0,10 % maximum l'an (taux forfaitaire)	Fonds
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	Néant	Néant
		Frais de gestion	Actif net	1.50% TTC maximum l'an	Fonds
4	Commissions de mouvement		Néant	Néant	Néant
5	Commission de surperformance		Néant	Néant	Néant

Part H :

	Frais facturés		Assiette	Taux barème	Prise en charge fonds/Entreprise
1	Frais de gestion financière		Actif net	1.7 % maximum l'an	Fonds
2	Frais de fonctionnement et autres services *		Actif net	0,10 % maximum l'an (taux forfaitaire)	Fonds
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	Néant	Néant
		Frais de gestion **	Actif net	1.50 % TTC maximum l'an	Fonds
4	Commissions de mouvement		Néant	Néant	Néant
5	Commission de surperformance		Néant	Néant	Néant

La présentation des frais et des différentes rubriques ci-dessus diffèrent de celles du Document d'Informations Clés (DIC). Il existe notamment des différences dans les modalités de calcul des frais entre la présentation ci-dessus et le DIC qui peuvent conduire à des écarts dans les pourcentages présentés.

(*) Les frais de fonctionnement et autres services comprennent les frais suivants :

- Frais du dépositaire ;
- Frais de gestion administrative et comptable ;
- Frais du commissaire aux comptes ;
- Frais liés aux teneurs de compte ;
- Coûts liés aux contributions dues par la Société de Gestion à l'Autorité des marchés financiers (AMF) ;
- Coûts de cotisation de la Société de Gestion à l'Association Française de la Gestion (AFG) ;
- Coûts de licence de l'indice de référence du Fonds ;
- Frais fiscaux, y compris avocat et expert externe liés au recouvrement des créances du Fonds ;
- Frais liés aux informations des porteurs de parts (informations par tous moyens et informations particulières) à l'exception des opérations de fusion, absorption et liquidation ;
- Frais liés au respect des obligations réglementaires (Reporting AIFM, frais de fonctionnement de la politique de vote lors des assemblées générales) ;
- Frais de constitution et de diffusion de la documentation réglementaire du Fonds (Règlement, DIC, Annexes SFDR) ;
- Frais d'audit et de promotion du label ISR
- Frais de fonctionnement des plateformes de distribution

Le taux forfaitaire maximum des frais de fonctionnement et autres services peut être prélevé quand bien les frais réels sont inférieurs à celui-ci. Dans la situation où les frais réels sont supérieurs au taux forfaitaire, le dépassement sera pris en charge par la société de gestion.

(**) Les frais indirects sont liés à l'investissement du Fonds en parts et/ou actions d'OPC (OPCVM et/ou FIA).

La société de gestion verse à des distributeurs tiers le cas échéant une rémunération en contrepartie des actions de commercialisation bénéficiant à ce Fonds. Cette rémunération est calculée sur un pourcentage des frais de gestion financière et peut représenter jusqu'à 62,5 %.

Votre distributeur est à votre disposition si vous souhaitez des précisions sur les modalités de calcul de cette rémunération.

Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances du FCPE pourront s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Les frais de gestion sont pris en charge par le fonds.

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 1 164,00 euros , ils sont pris en charge par le fonds.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values. Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part EPSSENS TRANSITION CLIMAT A	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/03/2025
Capitaux propres début d'exercice	7 712 800,14
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	2 157 546,41
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-1 689 410,36
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	5 595,63
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	316 408,26
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-526 549,54
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	7 976 390,54

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part EPESENS TRANSITION CLIMAT A		
Parts souscrites durant l'exercice	129 853,11470	2 157 546,41
Parts rachetées durant l'exercice	-103 925,09670	-1 689 410,36
Solde net des souscriptions/rachats	25 928,01800	468 136,05
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	496 611,18910	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part EPESENS TRANSITION CLIMAT A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
EPESENS TRANSITION CLIMAT A 990000126409	Capitalisation	Capitalisation	EUR	7 976 390,54	496 611,18910	16,061

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	42,53	0,00	0,00	0,00	42,53
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	42,53

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	[3 - 6 mois] (*)	[6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	42,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	42,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR001400QKT4	SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT	SIENNA GESTION	Actions internationales	France	EUR	7 942 329,06
Total						7 942 329,06

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/03/2025
Créances		
	Souscriptions à recevoir	903,00
Total des créances		903,00
Dettes		
	Rachats à payer	8 319,93
	Frais de gestion fixe	1 048,22
Total des dettes		9 368,15
Total des créances et des dettes		-8 465,15

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/03/2025
Part EPSENS TRANSITION CLIMAT A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	31 239,92
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,38
Rétrocessions des frais de gestion	35 939,25

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			7 942 329,06
	FR001400QKT4	SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT	7 942 329,06
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			7 942 329,06

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables**D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	5 958,84
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	5 958,84
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	5 958,84

Part EPESENS TRANSITION CLIMAT A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	5 958,84
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	5 958,84
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	5 958,84
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	5 958,84
Total	5 958,84
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	302 007,34
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	302 007,34
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	302 007,34

Part EPESENS TRANSITION CLIMAT A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	302 007,34
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	302 007,34
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	302 007,34
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	302 007,34
Total	302 007,34
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			7 942 329,06	99,57
OPCVM			7 942 329,06	99,57
Gestion collective			7 942 329,06	99,57
SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT	EUR	81 318	7 942 329,06	99,57
Total			7 942 329,06	99,57

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b.Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c.Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d.Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	7 942 329,06
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	43 429,63
Autres passifs (-)	-9 368,15
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	7 976 390,54

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part EPESENS TRANSITION CLIMAT A	EUR	496 611,18910	16,061

EPSENS TRANSITION CLIMAT

COMPTES ANNUELS

28/03/2024

BILAN ACTIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
INSTRUMENTS FINANCIERS	7 648 853,55	5 906 662,71
OPC MAÎTRE	7 648 853,55	5 906 662,71
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
CRÉANCES	26 506,39	19 740,60
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	26 506,39	19 740,60
COMPTES FINANCIERS	42 694,91	20 442,70
Liquidités	42 694,91	20 442,70
TOTAL DE L'ACTIF	7 718 054,85	5 946 846,01

BILAN PASSIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	7 692 855,46	5 999 645,55
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-18 725,00	-74 443,55
Résultat de l'exercice (a,b)	38 669,68	16 643,26
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	7 712 800,14	5 941 845,26
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	5 254,71	5 000,75
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	5 254,71	5 000,75
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	7 718 054,85	5 946 846,01

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 043,59	162,92
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	1 043,59	162,92
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	51,32
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	0,00	51,32
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 043,59	111,60
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	-37 042,33	-12 928,55
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	0,00	0,00
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	38 085,92	13 040,15
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	583,76	3 603,11
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	38 669,68	16 643,26

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au règlement du fonds.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le règlement du fonds :

990000126409 - EPSSENS TRANSITION CLIMAT A : Taux de frais maximum de 0,90 % TTC

Les frais de gestion sont pris en charge par le fonds.

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 1 164,00 euros , ils sont pris en charge par le fonds.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts EPSSENS TRANSITION CLIMAT A	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	5 941 845,26	2 651 858,23
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	2 896 329,76	4 605 850,16
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-1 609 040,60	-1 180 024,28
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	5 054,41	0,00
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-22 324,00	-56 891,44
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	462 849,39	-91 987,56
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>343 007,19</i>	<i>-119 842,20</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>119 842,20</i>	<i>27 854,64</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	38 085,92	13 040,15
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	7 712 800,14	5 941 845,26

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

DÉTAIL DES COLLECTES^(*)

	28/03/2024	31/03/2023
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	2 896 329,76	4 605 850,16
Versements de la réserve spéciale de participation	266 990,64	244 420,80
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	482 522,91	266 571,27
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	126 216,40	88 388,93
Abondements de l'entreprise	324 614,88	106 083,27
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	1 695 984,93	3 900 385,89
Transferts provenant d'un CET	0,00	0,00
Transferts provenant de jours de congés non pris	0,00	0,00
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>2 639,04</i>	<i>1 663,37</i>
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	1 609 040,60	1 180 024,28
Rachats	367 520,70	252 505,68
Transferts à destination d'un autre OPC	1 241 519,90	927 518,60

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN^(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/03/2024
CRÉANCES		
	Rétrocession de frais de gestion	26 506,39
TOTAL DES CRÉANCES		26 506,39
DETTES		
	Frais de gestion fixe	5 254,71
TOTAL DES DETTES		5 254,71
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		21 251,68

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part EPESENS TRANSITION CLIMAT A		
Parts souscrites durant l'exercice	189 646,32230	2 896 329,76
Parts rachetées durant l'exercice	-104 600,85010	-1 609 040,60
Solde net des souscriptions/rachats	85 045,47220	1 287 289,16
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	470 683,17110	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part EPESENS TRANSITION CLIMAT A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	28/03/2024
Parts EPESENS TRANSITION CLIMAT A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	63 078,73
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Rétrocessions des frais de gestion	100 121,06

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/03/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			7 648 853,55
	FR0007460175	SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT ISR A	7 648 853,55
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			7 648 853,55

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	38 669,68	16 643,26
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	38 669,68	16 643,26

	28/03/2024	31/03/2023
Parts EPSSENS TRANSITION CLIMAT A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	38 669,68	16 643,26
Total	38 669,68	16 643,26

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-18 725,00	-74 443,55
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-18 725,00	-74 443,55

	28/03/2024	31/03/2023
Parts EPESENS TRANSITION CLIMAT A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-18 725,00	-74 443,55
Total	-18 725,00	-74 443,55

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Actif net Global en EUR	2 651 858,23	5 941 845,26	7 712 800,14
Parts EPSSENS TRANSITION CLIMAT A en EUR			
Actif net	2 651 858,23	5 941 845,26	7 712 800,14
Nombre de titres	165 441,92860	385 637,69890	470 683,17110
Valeur liquidative unitaire	16,028	15,407	16,386
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,14	-0,19	-0,03
Capitalisation unitaire sur résultat	0,05	0,04	0,08

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT ISR A	EUR	12 855	7 648 853,55	99,17
TOTAL FRANCE			7 648 853,55	99,17
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			7 648 853,55	99,17
TOTAL Organismes de placement collectif			7 648 853,55	99,17
Créances			26 506,39	0,34
Dettes			-5 254,71	-0,06
Comptes financiers			42 694,91	0,55
Actif net			7 712 800,14	100,00

Parts EPESENS TRANSITION CLIMAT A	EUR	470 683,17110	16,386
--	------------	----------------------	---------------

DIC PRIIPS

OBJECTIF : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT : EPSENS TRANSITION CLIMAT (Part A - 990000126409)

Initiateur : SIENNA GESTION

Site internet : www.sienna-gestion.com

Contact : sienna-gestion@sienna-im.com

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document : 01/01/2025

AVERTISSEMENT : VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : EPSENS TRANSITION CLIMAT est un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français relevant de l'article L. 214-164 du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un FCPE. Ce FCPE a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 04/12/2020

DURÉE ET RÉSILIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée indéterminée. Le Conseil de surveillance ou la société de gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à leur initiative.

OBJECTIFS :

EPSENS TRANSITION CLIMAT est un fonds nourricier du fonds maître SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT (Part FS-C) : il a vocation à être investi en totalité et en permanence dans le fonds maître. A ce titre, l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement et le profil de risque du FCPE nourricier sont identiques à ceux de son fonds maître.

L'objectif du Fonds est de réaliser, sur sa durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence le MSCI EUROPE IMI (dividendes réinvestis) en s'exposant aux actions européennes cotées d'entreprises dont le secteur d'activité correspond, selon la société de gestion, à la transition énergétique. La gestion prendra par ailleurs en compte des critères extra-financiers (ESG) lors de la sélection et du suivi des titres.

Stratégie "Actions" : Le Fonds est un fonds thématique axé sur la transition énergétique et le climat. La thématique se décompose en deux sous-thèmes : l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Sur la base d'une méthodologie définie par la société de gestion, pour chaque ligne susceptible d'entrer en portefeuille, une estimation de la part de chiffre d'affaires concourant directement ou indirectement à la transition énergétique et écologique est réalisée. Pour cela les activités d'une entreprise en portefeuille sont classées dans l'une des 8 éco-activités décrites dans le Prospectus. En investissant dans ces segments, le Fonds contribue activement au financement de la transition énergétique et à la croissance verte pour lutter contre le changement climatique. Les valeurs sélectionnées sont typées en fonction de leur part de chiffre d'affaires réalisé dans les éco-activités. La stratégie d'investissement du fonds respectera la contrainte suivante : Les valeurs de type I, pour au moins 20 % et II, pour au moins 55 %, représentent au total, au minimum 75 % des encours du portefeuille. Les Valeurs de type III, dits de diversification représentent 25% maximum des encours du fonds. La thématique implique de fait naturellement une concentration sectorielle forte, sans toutefois s'interdire d'investir dans d'autres secteurs. Les secteurs prépondérants dans le fonds sont notamment les suivants la construction et ses matériaux de construction (etc. voir règlement du fonds). Le processus de gestion du fonds est en trois étapes : Une première étape de définition de l'univers et d'exclusion ESG comme définis dans la partie Approche 'Socialement Responsable'. L'univers initial de la thématique a été développé à l'aide de nos partenaires courtiers : principalement Kepler, Exane et Oddo ; Une étape de sélection financière qualitative, basée sur la stratégie des entreprises sélectionnées, l'analyse des ratios financiers, et le développement d'un modèle de valorisation propre à la société de gestion ; Pour chaque entreprise sélectionnée à l'étape précédente, la part de chiffre d'affaire concourant directement ou indirectement à la transition énergétique et écologique est calculée, afin de respecter les contraintes d'exposition aux types I, II et III. Le Fonds détient entre 90% et 100% de ses encours en actions. Il s'agira d'entreprises de toutes capitalisations (grandes, moyennes, petites) sans contrainte d'investissement. Les seuils maximums de capitalisation définis par la société de gestion sont de 4 Milliards d'Euros pour les petites capitalisations et de 20 Milliards d'Euros pour les moyennes capitalisations.

Approche 'Socialement Responsable' : Le Fonds adopte une gestion Socialement Responsable (SR) dans la sélection et le suivi des titres c'est-à-dire en tenant compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) des émetteurs. 90 % minimum des investissements du Fonds éligibles à l'analyse extra-financière (à l'exception des obligations et autres titres de créance d'émetteurs publics, des liquidités détenues à titre accessoire et des titres émis par des entreprises solidaires mentionnées à l'article L. 3332-17-1 du Code du travail), réalisés en direct et/ou au travers de fonds supports, sont sélectionnés par SIENNA GESTION sur la base de critères ESG. Les émetteurs privés sont sélectionnés selon une approche Best in class, d'activité. Pour ce faire, SIENNA GESTION s'appuie sur les notations de risque ESG de l'agence Sustainalytics. Aucune modification n'est apportée à cette note. Limite de l'approche extra-financière : La gestion responsable de Sienna Gestion ne s'applique pas aux fonds externes, engendrant des disparités d'approches extrafinancières. L'approche extra-financière de Sienna Gestion repose sur l'analyse des données ESG fournies par des tiers, avec des risques associés à la qualité, la disponibilité et l'actualité de ces données. Plus de détails sont disponibles dans le prospectus

Stratégie "Taux" : Le gérant se réserve la possibilité d'investir dans la limite de 10% de l'actif net du fonds dans des OPC de produits de taux, constitués soit de produits monétaires, soit d'obligations vertes. En investissant dans des obligations vertes, SIENNA GESTION s'assure la possibilité de mesurer la quantité de CO2 évité par million d'euros investi. Le Fonds est exposé au risque de change pour des devises autres que celles de l'Union Européenne dans la limite de 10% de son actif net. La sensibilité au taux d'intérêt varie entre -5 et 5.

Instruments financiers à terme (ou contrats financiers) : Le Fonds peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés et de gré à gré via des instruments financiers à terme, afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques de change, de taux et actions Les dérivés n'ont pas vocation à faire dépasser les limites de la fourchette de sensibilité par la poche taux du portefeuille. L'engagement lié l'utilisation de ces instruments ne peut dépasser 100 % de l'actif net.

EPSENS TRANSITION CLIMAT n'intervient pas sur les marchés à terme. Il peut recourir aux emprunts d'espèces (10 % maximum de l'actif net).

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

SFDR : Article 8 : le Fonds promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Il est classé article 8 au titre du règlement européen SFDR.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Ce produit est destiné aux bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite ayant un objectif d'investissement à long terme, (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés actions tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne. Ce produit comporte des risques de perte en capital. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le règlement du Fonds.

DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS SA

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : La valeur liquidative du FCPE est calculée conformément au calendrier de valorisation de son fonds maître : quotidiennement en divisant l'actif net du fonds par le nombre de parts émises sur les cours de clôture de chaque jour de Bourse de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code de travail). Les opérations de rachat d'avares disponibles ou d'arbitrage saisies sur internet/smartphone au plus tard à J-1 23h59, ou toutes les autres opérations reçues complètes et conformes chez EPSENS au plus tard à J-1 10h, seront exécutées et enregistrées en compte sur la base de la valeur J.

Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet du teneur de compte et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet du teneur de compte des parts du fonds.

Le prospectus et les rapports annuels et semestriels du fonds maître sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion du fonds maître dont les coordonnées figurent dans le règlement du FCPE ou gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com ou sur le site internet de votre teneur de compte.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7 qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels le Fonds est investi.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 5 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS			
SCÉNARIOS			
MINIMUM	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
TENSIONS	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5 110,00 €	4 200,00 €
	Rendement annuel moyen	-48,90%	-15,93%
DÉFAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 400,00 €	7 520,00 €
	Rendement annuel moyen	-26,00%	-5,54%
INTERMÉDIAIRE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 710,00 €	12 480,00 €
	Rendement annuel moyen	-2,90%	4,53%
FAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	15 810,00 €	15 750,00 €
	Rendement annuel moyen	58,10%	9,51%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/05/2017 et le 31/05/2022

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2016 et le 31/10/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	623,69 €	1 534,11 €
Incidence des coûts annuels (*)	6,24%	2,45%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,98% avant déduction des coûts et de 4,53% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	500,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,98% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	92,82 €
Coûts de transaction	0,29% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus par le fonds maître lorsqu'il achète ou vend des investissements sous-jacents. Le montant réels dépendra de ce que le fonds maître achète ou vend.	27,08 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,04% La commission de surperformance du fonds maître représentera 20% de la différence entre la performance du fonds et celle de son indice de référence. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-contre des coûts totaux du fonds maître comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	3,80 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur marchés actions. Les parts de ce Fonds sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation. Les demandes de remboursement sont à adresser quotidiennement au teneur de comptes conservateur des parts ou au gestionnaire du plan et sont exécutées au prix de rachat conformément au règlement. Nous invitons à vous rapprocher de celui-ci pour connaître ses modalités réception-transmission des demandes.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation liée à votre dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite, vous pouvez adresser une réclamation auprès de votre teneur de compte ou de votre gestionnaire de compte. Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris.

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la Société de gestion (www.sienna-gestion.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : <https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable

Conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de membres salariés représentant les porteurs de parts et de représentants de la direction de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du Fonds.

Teneur(s) de compte / Gestionnaire du plan : EPESENS

Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

OBJECTIF : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT : EPSENS TRANSITION CLIMAT (Part B - 990000126419)

Initiateur : SIENNA GESTION

Site internet : www.sienna-gestion.com

Contact : sienna-gestion@sienna-im.com

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document : 01/01/2025

AVERTISSEMENT : VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : EPSENS TRANSITION CLIMAT est un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français relevant de l'article L. 214-164 du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un FCPE. Ce FCPE a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 04/12/2020

DURÉE ET RÉSILIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée indéterminée. Le Conseil de surveillance ou la société de gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à leur initiative.

OBJECTIFS :

EPSENS TRANSITION CLIMAT est un fonds nourricier du fonds maître SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT (Part FS-C) : il a vocation à être investi en totalité et en permanence dans le fonds maître. A ce titre, l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement et le profil de risque du FCPE nourricier sont identiques à ceux de son fonds maître.

L'objectif du Fonds est de réaliser, sur sa durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence le MSCI EUROPE IMI (dividendes réinvestis) en s'exposant aux actions européennes cotées d'entreprises dont le secteur d'activité correspond, selon la société de gestion, à la transition énergétique. La gestion prendra par ailleurs en compte des critères extra-financiers (ESG) lors de la sélection et du suivi des titres.

Stratégie "Actions" : Le Fonds est un fonds thématique axé sur la transition énergétique et le climat. La thématique se décompose en deux sous-thèmes : l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Sur la base d'une méthodologie définie par la société de gestion, pour chaque ligne susceptible d'entrer en portefeuille, une estimation de la part de chiffre d'affaires concourant directement ou indirectement à la transition énergétique et écologique est réalisée. Pour cela les activités d'une entreprise en portefeuille sont classées dans l'une des 8 éco-activités décrites dans le Prospectus. En investissant dans ces segments, le Fonds contribue activement au financement de la transition énergétique et à la croissance verte pour lutter contre le changement climatique. Les valeurs sélectionnées sont typées en fonction de leur part de chiffre d'affaires réalisé dans les éco-activités. La stratégie d'investissement du fonds respectera la contrainte suivante : Les valeurs de type I, pour au moins 20 % et II, pour au moins 55 %, représentent au total, au minimum 75 % des encours du portefeuille. Les Valeurs de type III, dits de diversification représentent 25% maximum des encours du fonds. La thématique implique de fait naturellement une concentration sectorielle forte, sans toutefois s'interdire d'investir dans d'autres secteurs. Les secteurs prépondérants dans le fonds sont notamment les suivants la construction et ses matériaux de construction (etc. voir règlement du fonds). Le processus de gestion du fonds est en trois étapes : Une première étape de définition de l'univers et d'exclusion ESG comme définis dans la partie Approche 'Socialement Responsable'. L'univers initial de la thématique a été développé à l'aide de nos partenaires courtiers : principalement Kepler, Exane et Oddo ; Une étape de sélection financière qualitative, basée sur la stratégie des entreprises sélectionnées, l'analyse des ratios financiers, et le développement d'un modèle de valorisation propre à la société de gestion ; Pour chaque entreprise sélectionnée à l'étape précédente, la part de chiffre d'affaire concourant directement ou indirectement à la transition énergétique et écologique est calculée, afin de respecter les contraintes d'exposition aux types I, II et III. Le Fonds détient entre 90% et 100% de ses encours en actions. Il s'agira d'entreprises de toutes capitalisations (grandes, moyennes, petites) sans contrainte d'investissement. Les seuils maximums de capitalisation définis par la société de gestion sont de 4 Milliards d'Euros pour les petites capitalisations et de 20 Milliards d'Euros pour les moyennes capitalisations.

Approche 'Socialement Responsable' : Le Fonds adopte une gestion Socialement Responsable (SR) dans la sélection et le suivi des titres c'est-à-dire en tenant compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) des émetteurs. 90 % minimum des investissements du Fonds éligibles à l'analyse extra-financière (à l'exception des obligations et autres titres de créance d'émetteurs publics, des liquidités détenues à titre accessoire et des titres émis par des entreprises solidaires mentionnées à l'article L. 3332-17-1 du Code du travail), réalisés en direct et/ou au travers de fonds supports, sont sélectionnés par SIENNA GESTION sur la base de critères ESG. Les émetteurs privés sont sélectionnés selon une approche Best in class, d'activité. Pour ce faire, SIENNA GESTION s'appuie sur les notations de risque ESG de l'agence Sustainalytics. Aucune modification n'est apportée à cette note. Limite de l'approche extra-financière : La gestion responsable de Sienna Gestion ne s'applique pas aux fonds externes, engendrant des disparités d'approches extrafinancières. L'approche extra-financière de Sienna Gestion repose sur l'analyse des données ESG fournies par des tiers, avec des risques associés à la qualité, la disponibilité et l'actualité de ces données. Plus de détails sont disponibles dans le prospectus

Stratégie "Taux" : Le gérant se réserve la possibilité d'investir dans la limite de 10% de l'actif net du fonds dans des OPC de produits de taux, constitués soit de produits monétaires, soit d'obligations vertes. En investissant dans des obligations vertes, SIENNA GESTION s'assure la possibilité de mesurer la quantité de CO2 évité par million d'euros investi. Le Fonds est exposé au risque de change pour des devises autres que celles de l'Union Européenne dans la limite de 10% de son actif net. La sensibilité au taux d'intérêt varie entre -5 et 5.

Instruments financiers à terme (ou contrats financiers) : Le Fonds peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés et de gré à gré via des instruments financiers à terme, afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques de change, de taux et actions Les dérivés n'ont pas vocation à faire dépasser les limites de la fourchette de sensibilité par la poche taux du portefeuille. L'engagement lié l'utilisation de ces instruments ne peut dépasser 100 % de l'actif net.

EPSENS TRANSITION CLIMAT n'intervient pas sur les marchés à terme. Il peut recourir aux emprunts d'espèces (10 % maximum de l'actif net).

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

SFDR : Article 8 : le Fonds promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Il est classé article 8 au titre du règlement européen SFDR.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Ce produit est destiné aux bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite ayant un objectif d'investissement à long terme, (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés actions tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne. Ce produit comporte des risques de perte en capital. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le règlement du Fonds.

DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS SA

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : La valeur liquidative du FCPE est calculée conformément au calendrier de valorisation de son fonds maître : quotidiennement en divisant l'actif net du fonds par le nombre de parts émises sur les cours de clôture de chaque jour de Bourse de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code de travail). Les opérations de rachat d'avares disponibles ou d'arbitrage saisies sur internet/smartphone au plus tard à J-1 23h59, ou toutes les autres opérations reçues complètes et conformes chez EPSENS au plus tard à J-1 10h, seront exécutées et enregistrées en compte sur la base de la valeur J.

Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet du teneur de compte et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet du teneur de compte des parts du fonds.

Le prospectus et les rapports annuels et semestriels du fonds maître sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion du fonds maître dont les coordonnées figurent dans le règlement du FCPE ou gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com ou sur le site internet de votre teneur de compte.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7 qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels le Fonds est investi.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 5 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS			
SCÉNARIOS			
MINIMUM	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
TENSIONS	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5 060,00 €	4 010,00 €
	Rendement annuel moyen	-49,40%	-16,70%
DÉFAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 330,00 €	7 170,00 €
	Rendement annuel moyen	-26,70%	-6,44%
INTERMÉDIAIRE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 610,00 €	11 890,00 €
	Rendement annuel moyen	-3,90%	3,52%
FAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	15 660,00 €	15 010,00 €
	Rendement annuel moyen	56,60%	8,46%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/05/2017 et le 31/05/2022

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2016 et le 31/10/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	717,08 €	2 122,19 €
Incidence des coûts annuels (*)	7,17%	3,46%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,98% avant déduction des coûts et de 3,52% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	500,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,00% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	190,00 €
Coûts de transaction	0,29% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus par le fonds maître lorsqu'il achète ou vend des investissements sous-jacents. Le montant réels dépendra de ce que le fonds maître achète ou vend.	27,08 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0,00 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur marchés actions. Les parts de ce Fonds sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation. Les demandes de remboursement sont à adresser quotidiennement au teneur de comptes conservateur des parts ou au gestionnaire du plan et sont exécutées au prix de rachat conformément au règlement. Nous invitons à vous rapprocher de celui-ci pour connaître ses modalités réception-transmission des demandes.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation liée à votre dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite, vous pouvez adresser une réclamation auprès de votre teneur de compte ou de votre gestionnaire de compte. Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris.

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la Société de gestion (www.sienna-gestion.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : <https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable

Conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de membres salariés représentant les porteurs de parts et de représentants de la direction de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du Fonds.

Teneur(s) de compte / Gestionnaire du plan : EPSENS

Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

OBJECTIF : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT :

EPSENS TRANSITION CLIMAT (Part H - 990000126429)

Initiateur : SIENNA GESTION

Site internet : www.sienna-gestion.com

Contact : sienna-gestion@sienna-im.com

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document : 01/01/2025

AVERTISSEMENT : VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : EPESENS TRANSITION CLIMAT est un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français relevant de l'article L. 214-164 du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un FCPE. Ce FCPE a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 04/12/2020

DURÉE ET RÉSILIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée indéterminée. Le Conseil de surveillance ou la société de gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à leur initiative.

OBJECTIFS :

EPESENS TRANSITION CLIMAT est un fonds nourricier du fonds maître SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT (Part FS-C) : il a vocation à être investi en totalité et en permanence dans le fonds maître. A ce titre, l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement et le profil de risque du FCPE nourricier sont identiques à ceux de son fonds maître.

L'objectif du Fonds est de réaliser, sur sa durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence le MSCI EUROPE IMI (dividendes réinvestis) en s'exposant aux actions européennes cotées d'entreprises dont le secteur d'activité correspond, selon la société de gestion, à la transition énergétique. La gestion prendra par ailleurs en compte des critères extra-financiers (ESG) lors de la sélection et du suivi des titres.

Stratégie "Actions" : Le Fonds est un fonds thématique axé sur la transition énergétique et le climat. La thématique se décompose en deux sous-thèmes : l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Sur la base d'une méthodologie définie par la société de gestion, pour chaque ligne susceptible d'entrer en portefeuille, une estimation de la part de chiffre d'affaires concourant directement ou indirectement à la transition énergétique et écologique est réalisée. Pour cela les activités d'une entreprise en portefeuille sont classées dans l'une des 8 éco-activités décrites dans le Prospectus. En investissant dans ces segments, le Fonds contribue activement au financement de la transition énergétique et à la croissance verte pour lutter contre le changement climatique. Les valeurs sélectionnées sont typées en fonction de leur part de chiffre d'affaires réalisé dans les éco-activités. La stratégie d'investissement du fonds respectera la contrainte suivante : Les valeurs de type I, pour au moins 20 % et II, pour au moins 55 %, représentent au total, au minimum 75 % des encours du portefeuille. Les Valeurs de type III, dits de diversification représentent 25% maximum des encours du fonds. La thématique implique de fait naturellement une concentration sectorielle forte, sans toutefois s'interdire d'investir dans d'autres secteurs. Les secteurs prépondérants dans le fonds sont notamment les suivants la construction et ses matériaux de construction (etc. voir règlement du fonds). Le processus de gestion du fonds est en trois étapes : Une première étape de définition de l'univers et d'exclusion ESG comme définis dans la partie Approche 'Socialement Responsable'. L'univers initial de la thématique a été développé à l'aide de nos partenaires courtiers : principalement Kepler, Exane et Oddo ; Une étape de sélection financière qualitative, basée sur la stratégie des entreprises sélectionnées, l'analyse des ratios financiers, et le développement d'un modèle de valorisation propre à la société de gestion ; Pour chaque entreprise sélectionnée à l'étape précédente, la part de chiffre d'affaire concourant directement ou indirectement à la transition énergétique et écologique est calculée, afin de respecter les contraintes d'exposition aux types I, II et III. Le Fonds détient entre 90% et 100% de ses encours en actions. Il s'agira d'entreprises de toutes capitalisations (grandes, moyennes, petites) sans contrainte d'investissement. Les seuils maximums de capitalisation définis par la société de gestion sont de 4 Milliards d'Euros pour les petites capitalisations et de 20 Milliards d'Euros pour les moyennes capitalisations.

Approche 'Socialement Responsable' : Le Fonds adopte une gestion Socialement Responsable (SR) dans la sélection et le suivi des titres c'est-à-dire en tenant compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) des émetteurs. 90 % minimum des investissements du Fonds éligibles à l'analyse extra-financière (à l'exception des obligations et autres titres de créance d'émetteurs publics, des liquidités détenues à titre accessoire et des titres émis par des entreprises solidaires mentionnées à l'article L. 3332-17-1 du Code du travail), réalisés en direct et/ou au travers de fonds supports, sont sélectionnés par SIENNA GESTION sur la base de critères ESG. Les émetteurs privés sont sélectionnés selon une approche Best in class, d'activité. Pour ce faire, SIENNA GESTION s'appuie sur les notations de risque ESG de l'agence Sustainalytics. Aucune modification n'est apportée à cette note. Limite de l'approche extra-financière : La gestion responsable de Sienna Gestion ne s'applique pas aux fonds externes, engendrant des disparités d'approches extrafinancières. L'approche extra-financière de Sienna Gestion repose sur l'analyse des données ESG fournies par des tiers, avec des risques associés à la qualité, la disponibilité et l'actualité de ces données. Plus de détails sont disponibles dans le prospectus

Stratégie "Taux" : Le gérant se réserve la possibilité d'investir dans la limite de 10% de l'actif net du fonds dans des OPC de produits de taux, constitués soit de produits monétaires, soit d'obligations vertes. En investissant dans des obligations vertes, SIENNA GESTION s'assure la possibilité de mesurer la quantité de CO2 évité par million d'euros investi. Le Fonds est exposé au risque de change pour des devises autres que celles de l'Union Européenne dans la limite de 10% de son actif net. La sensibilité au taux d'intérêt varie entre -5 et 5.

Instruments financiers à terme (ou contrats financiers) : Le Fonds peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés et de gré à gré via des instruments financiers à terme, afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques de change, de taux et actions. Les dérivés n'ont pas vocation à faire dépasser les limites de la fourchette de sensibilité par la poche taux du portefeuille. L'engagement lié à l'utilisation de ces instruments ne peut dépasser 100 % de l'actif net.

EPESENS TRANSITION CLIMAT n'intervient pas sur les marchés à terme. Il peut recourir aux emprunts d'espèces (10 % maximum de l'actif net).

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

SFDR : Article 8 : le Fonds promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Il est classé article 8 au titre du règlement européen SFDR.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Ce produit est destiné aux bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite ayant un objectif d'investissement à long terme, (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés actions tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne. Ce produit comporte des risques de perte en capital. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le règlement du Fonds.

DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS SA

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : La valeur liquidative du FCPE est calculée conformément au calendrier de valorisation de son fonds maître : quotidiennement en divisant l'actif net du fonds par le nombre de parts émises sur les cours de clôture de chaque jour de Bourse de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code de travail). Les opérations de rachat d'avares disponibles ou d'arbitrage saisies sur internet/smartphone au plus tard à J-1 23h59, ou toutes les autres opérations reçues complètes et conformes chez EPESENS au plus tard à J-1 10h, seront exécutées et enregistrées en compte sur la base de la valeur J.

Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet du teneur de compte et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet du teneur de compte des parts du fonds.

Le prospectus et les rapports annuels et semestriels du fonds maître sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion du fonds maître dont les coordonnées figurent dans le règlement du FCPE ou gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com ou sur le site internet de votre teneur de compte.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7 qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels le Fonds est investi.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 5 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS			
SCÉNARIOS			
MINIMUM	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
TENSIONS	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4 980,00 €	3 710,00 €
	Rendement annuel moyen	-50,20%	-17,99%
DÉFAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 220,00 €	6 630,00 €
	Rendement annuel moyen	-27,80%	-7,89%
INTERMÉDIAIRE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 460,00 €	11 000,00 €
	Rendement annuel moyen	-5,40%	1,92%
FAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	15 420,00 €	13 890,00 €
	Rendement annuel moyen	54,20%	6,79%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/05/2017 et le 31/05/2022

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2016 et le 31/10/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	869,08 €	3 009,88 €
Incidence des coûts annuels (*)	8,69%	5,05%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,98% avant déduction des coûts et de 1,92% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	500,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	3,60% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	342,00 €
Coûts de transaction	0,29% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus par le fonds maître lorsqu'il achète ou vend des investissements sous-jacents. Le montant réels dépendra de ce que le fonds maître achète ou vend.	27,08 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0,00 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur marchés actions. Les parts de ce Fonds sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation. Les demandes de remboursement sont à adresser quotidiennement au teneur de comptes conservateur des parts ou au gestionnaire du plan et sont exécutées au prix de rachat conformément au règlement. Nous invitons à vous rapprocher de celui-ci pour connaître ses modalités réception-transmission des demandes.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation liée à votre dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite, vous pouvez adresser une réclamation auprès de votre teneur de compte ou de votre gestionnaire de compte. Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris.

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la Société de gestion (www.sienna-gestion.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : <https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable

Conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de membres salariés représentant les porteurs de parts et de représentants de la direction de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du Fonds.

Teneur(s) de compte / Gestionnaire du plan : EPSENS

Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

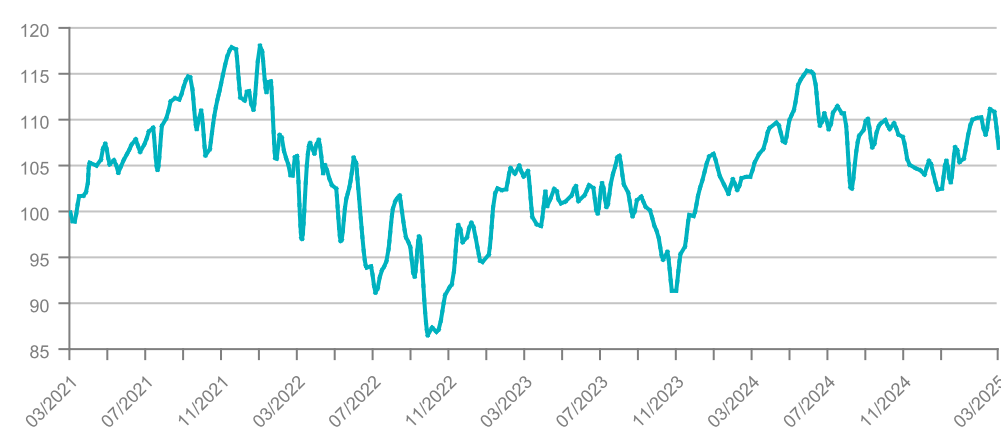
REPORTING MARS

Actif net du portefeuille : 7,98 M€
Valeur liquidative de la part : 16,061 €

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

EPSENS TRANSITION CLIMAT est un FOPE nourricier du Fonds Commun de Placement (FCP) ' SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT ' géré par Sienna Gestion. L'objectif de gestion du Fonds Maître est de réaliser, sur une durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de son indice de référence en s'exposant aux actions européennes cotées d'entreprises dont le secteur d'activité correspond, selon la société de gestion, à la transition énergétique.

ÉVOLUTION DE LA VL (BASE 100)

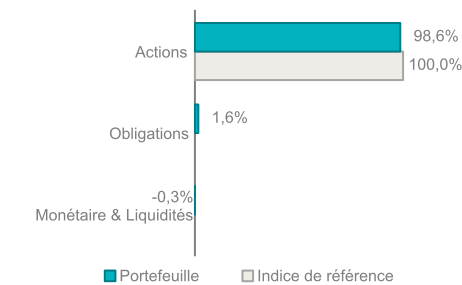


PERFORMANCES DU FONDS

Performances cumulées (en %)	1 mois	2025	1 an	3 ans
Portefeuille	-2,50	3,91	-1,98	0,21
Indice de référence	-3,93	5,44	6,51	25,33
Performances annualisées (en %)			1 an	3 ans
Portefeuille			-1,98	0,07
Indice de référence			6,51	7,82
Performances annuelles (en %)		2024	2023	2022
Portefeuille		-3,17	13,30	-19,75
Indice de référence		8,27	15,47	-10,64

Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion et n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Ces frais de souscription ne sont pas acquis par la société de gestion et sont versés au distributeur.

ALLOCATION D'ACTIFS DU PORTEFEUILLE*



* Les données affichées sont celles du fonds maître.

CARACTÉRISTIQUES

Date de création : 01/01/2021
Durée de placement : > 5 ans
Indicateur de risque (SRI) ⁽¹⁾ :

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque le plus faible Risque le plus élevé
Forme juridique : FOPE
Classification AMF : sans classification
Article SFDR ⁽²⁾ : 8
Code AMF : 990000126409
Devise : Euro
Indice de référence :
(Dividendes réinvestis)
100% MSCI EUROPE IMI NR EUR
Fréquence de valorisation : Quotidienne
Société de gestion : SIENNA GESTION
Gestionnaire : SIENNA GESTION
Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation : 0,98%

Coûts de transaction : 0,29%
Affectation des résultats : Capitalisation
Principaux risques :
Risque de perte en capital
Risque actions
Risque de durabilité

LES PRINCIPALES LIGNES HORS OPC*

Valeurs actions	Poids	Secteur
DEUTSCHE BOERSE AG	2,40%	Sociétés Financières
SIEMENS AG-REG	2,29%	Industries
IBERDROLA SA	2,11%	Services aux collectivités
PRUDENTIAL PLC	2,11%	Sociétés Financières
SBM OFFSHORE NV	2,06%	Energie

(1) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.
(2) SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables.

Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.



INDICATEURS DE RISQUE

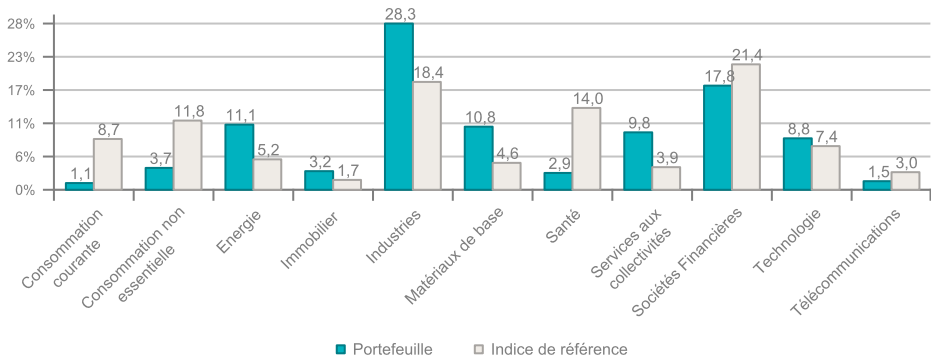
	1 an	3 ans
Volatilité annualisée		
Portefeuille (en %)	13,13	16,26
Indice de référence (en %)	11,09	12,90
Tracking error (en %)	5,30	6,39

PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS A LA PERFORMANCE DU MOIS*

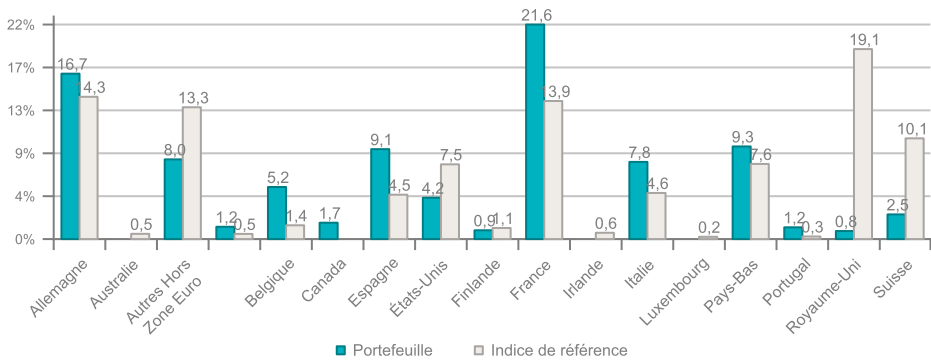
Meilleurs contributeurs	Contribution	Moins bons contributeurs	Contribution
NORDEX SE	0,38%	VONOVIA SE	-0,32%
PRUDENTIAL PLC	0,26%	ASM INTERNATIONAL NV	-0,25%
DEUTSCHE BOERSE AG	0,18%	ASML HOLDING NV	-0,22%
CAC 40 FUT 0425	0,17%	PRYSMIAN SPA	-0,21%
E.ON SE	0,17%	CRH PLC UK	-0,21%

ANALYSE DU FONDS MAITRE

Répartition sectorielle hors OPC (en % d'actif)*



Répartition géographique hors OPC (en % d'actif)*



Répartition par typologie de secteurs hors OPC*



* Les données affichées sont celles du fonds maître.

Économie et Marchés

Le début du mois de mars a été marqué par la mise en application effective de droits de douane par les États-Unis. Cette décision a instauré une incertitude durable, affectant la confiance des consommateurs. La Fed a opté pour le statu quo en maintenant ses taux inchangés, bien que ses prévisions de croissance aient été revues à la baisse et celles d'inflation à la hausse. Cet environnement a entraîné un recul des actifs américains, notamment le dollar (-3,2 %), le S&P 500 (-5,8 %). Ces sorties de capitaux ont profité à la Chine, qui intensifie sa course à l'intelligence artificielle, et à l'Europe, qui a annoncé un vaste plan de relance. L'Europe, sous l'impulsion d'un programme budgétaire ambitieux, a mieux résisté. L'Allemagne a adopté un plan d'investissement de 500 milliards d'euros pour les infrastructures et une réforme du frein à l'endettement. La Commission européenne a également annoncé un plan de 800 milliards d'euros pour la défense. Ces mesures ont favorisé la hausse de l'euro (+4,3 % face au dollar) et une remontée des taux souverains allemands (+34 pb). Les marchés boursiers européens ont affiché une meilleure performance que les marchés américains, notamment le secteur de la défense (+7,6 %). En Chine, la bourse a progressé légèrement, portée par les avancées en intelligence artificielle. Toutefois, les investisseurs restent prudents dans l'attente de mesures gouvernementales.

Le mot du gérant

Dans la continuité d'un début d'année faste, mars avait très bien démarré. Les espoirs de trêve en Ukraine, l'annonce du plan ReArm Europe par l'Union Européenne (800Mdseuros) puis celle d'un plan d'investissement en Allemagne dans la défense, les infrastructures et le climat (500Mdseuros), mettant ainsi fin au ' frein à la dette ', ont dopé le marché actions européen sur la première partie du mois. L'attention s'est ensuite portée sur l'impact en termes de croissance et d'inflation que les droits de douane souhaités par Donald Trump auront. Dans ce contexte, les services aux collectivités, la finance et l'énergie affichent une performance positive. A l'opposé, la consommation discrétionnaire et la technologie sont en retrait notable. Dans ce contexte, le fonds affiche une surperformance vis-à-vis de son indice de référence de plus de 100 points de base. Deux thématiques climatiques, sur lesquelles nous sommes structurellement surexposées, en sont à l'origine. Il s'agit tout d'abord du secteur Utilities, avec Veolia et E.On en tant que meilleurs contributeurs d'alpha au sein du segment et dans une moindre mesure du segment Industriel qui a été tiré pour l'essentiel par une valeur, Nordex (équipementier éolien). En définitive, ces trois acteurs en portefeuille ont réalisé un très bon mois boursier en raison du plan de relance allemand engagé par la nouvelle coalition qui représente pour eux de meilleures perspectives de croissance et donc de bénéfices.



ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE *

* Les données affichées sont celles du fonds maître.

Note risque ESG

	Portefeuille	Univers de départ
Note risque ESG moyenne pondérée	16,93	18,58
Taux de couverture (en % de l'actif)	99,12%	99,60%

Note risque ESG du portefeuille : Évaluation des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) des émetteurs (0 absence de risques et 100 risque maximal). La note risque ESG des émetteurs est pondérée par le poids de l'actif de l'émetteur dans le portefeuille.



Avertissement

Ce document est une communication publicitaire qui ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DIC et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. La source des données du présent document est SIENNA GESTION. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

ANNEXE SFDR

***LES DONNEES AFFICHEES SONT ISSUES DU FONDS MAITRE**
Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis,
du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie

Dénomination du produit : SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT

Identifiant d'entité juridique : 969500ORENAGKINE7A05

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?	
☒ ☒ ☐ Oui	☐ ☐ ☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : __ % ☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __ % d'investissements durables : ☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : __ %	☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales dans la sélection et le suivi des titres via l'application d'une politique d'exclusion et via la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) des émetteurs.

Les politiques d'exclusion sectorielles et normatives de Sienna Gestion sont de deux ordres :

- Sectorielle : charbon thermique, armes controversées et tabac.
- Normative : les entreprises ne respectant pas le Pacte Mondial des Nations-Unies, c'est à dire celles impliquées dans des controverses très graves ou graves et fréquentes.

D'autre part, des critères ESG sont intégrés dans la stratégie en privilégiant les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG. Pour cela, Sienna Gestion utilise principalement les notations ESG de Sustainalytics construites pour les émetteurs privés sur une approche par les risques ESG. La méthodologie de notation extra-financière repose sur 3 piliers : Environnement, Social et Gouvernance. Pour chaque pilier, les enjeux ESG évalués sont activés en fonction de l'exposition du secteur de l'émetteur aux risques ESG. Exemples de critères/enjeux ESG :

- Environnement : programme de lutte contre le changement climatique, déchets, eau, etc.
- Social : valorisation du capital humain (formations, recrutement, lutte contre les discriminations), respect des droits de l'Homme (conditions sociales dans la chaîne d'approvisionnement, etc.)
- Gouvernance : indépendance du Conseil d'administration, rémunération des dirigeants, etc.

Sur l'univers de départ du fonds, au minimum 20% des émetteurs ayant obtenu les moins bonnes notes ESG sont interdites d'investissement. Une approche best in class est appliquée pour les émetteurs privés et best in universe pour les émetteurs publics.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds se traduisent via la note risque ESG mentionnée ci-dessus. La note fin d'année pondérée risque ESG du fonds est de 16.93. La note risque ESG fin d'année de l'univers de départ "MSCI Europe IMI (M7EUIM)" est de 18.58. 0 étant la meilleure note et 100 étant la pire. Les politiques d'exclusions décrites ci-dessus ont également été respectées.

- **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Au 29/12/2023, la note moyenne pondérée risque ESG du fonds était de 19.68. La note ESG moyenne de l'univers de départ "MSCI EUROPE IMI (M7EUIM)" était de 20.97.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

N/A

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

N/A

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

N/A

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

N/A

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Ce produit prend en compte les principales incidences négatives (PAI) via notamment la notation ESG des émetteurs, l'évaluation des controverses et les politiques formalisées (exclusion charbon, armes controversées, stratégie climat, etc). La note ESG (décrite auparavant) couvre, par le biais de 21 enjeux matériels et plus de 200 critères sous-jacents, tous les sujets ESG ciblés par les PAI. Néanmoins, les 21 enjeux ne sont pas activés pour tous les secteurs mais uniquement lorsqu'ils sont jugés matériels.

Plus spécifiquement les PAI suivants sont couverts dans le processus de Sienna Gestion. Certains fonds peuvent renforcer la prise en compte de PAI via leur approche thématique.

Thématique	PAI	Politique/ process
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	✓ Politique charbon ✓ Pilotage du mix énergétique pour un alignement au scénario

		2°C de l'IAE (formalisé dans l'article 29)
	2. Empreinte carbone	✓ Pilotage de l'empreinte carbone avec objectif de réduction
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés) ✓ Processus d'identification et de gestion des controverses
Eau	8. Rejets dans l'eau	✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés) ✓ Processus d'identification et de gestion des controverses
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)
Questions sociales et de personnel	10. Violation des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multi nationales	✓ Politique d'exclusion normative à travers le processus d'identification et de gestion des controverses ✓ Note ESG (pour tous les secteurs)
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondiale des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multi nationales	✓ Politique d'exclusion normative à travers le processus d'identification et de gestion des controverses ✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	✓ Note ESG (pour tous les secteurs)
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	✓ Note ESG (pour tous les secteurs) ✓ Politique de vote avec les critères de vote liés à la mixité au sein du Conseil d'administration
	14. Exposition à des armes controversées	✓ Politique d'exclusion dédiée

Les PAI sont ainsi atténués par l'application stricte des politiques d'exclusions sectorielles et normatives ainsi que par la prise en compte des notes ESG dans le processus de gestion.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Il s'agit du top 15 du fonds sur un inventaire fin d'année du dernier exercice.

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissement les plus importants	Secteur BICS	% d'actifs	Pays
ISHARES DJ ST 600 INSURANCE (DE)	OPC	2,63%	Allemagne
ISHARES STXX 600BANK	OPC	2,55%	Allemagne
DEUTSCHE BOERSE AG	Financières	2,40%	Allemagne
SIEMENS AG-REG	Industrie	2,29%	Allemagne
IBERDROLA SA	Services aux collectivités	2,11%	Espagne
PRUDENTIAL PLC	Financières	2,11%	Hong Kong
SBM OFFSHORE NV	Energie	2,06%	Pays-Bas
KBC GROUP NV	Financières	1,97%	Belgique
ISH STOX 600 BAS RES DE	OPC	1,97%	Allemagne
ASML HOLDING NV	Technologie	1,91%	Pays-Bas
NORDEX SE	Energie	1,91%	Allemagne
SCHNEIDER ELECT SE	Industrie	1,90%	États-Unis
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	Matériaux	1,90%	France
SAP SE / XETRA	Technologie	1,81%	Allemagne
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ SA	Energie	1,81%	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

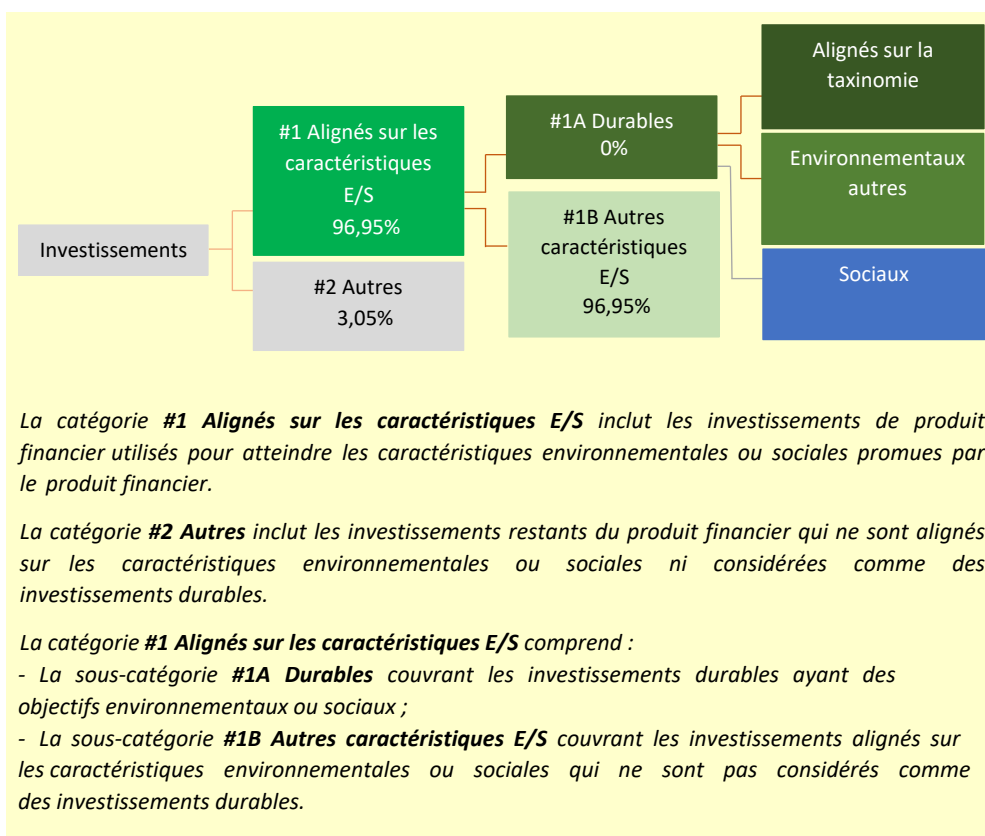
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

• Quelle était l'allocation des actifs ?



- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur BICS	% d'actifs
Industrie	25,03%
Matériaux	15,64%
Financières	12,59%
Services aux collectivités	11,26%
OPC	8,81%
Technologie	7,55%
Energie	7,33%
Immobilier	3,18%
Conso discrétionnaire	2,90%
Conso de base	1,98%
Communications	1,46%
Santé	1,20%
Cash	1,08%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit ne réalise pas d'investissement durable avec un objectif environnemental, la mesure de son alignement à la taxinomie de l'UE n'est donc pas applicable.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE⁽¹⁾?**

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

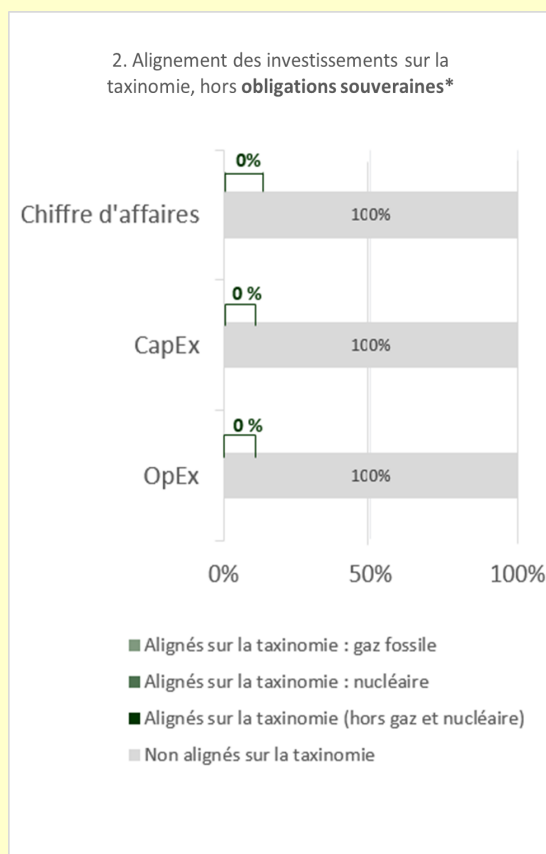
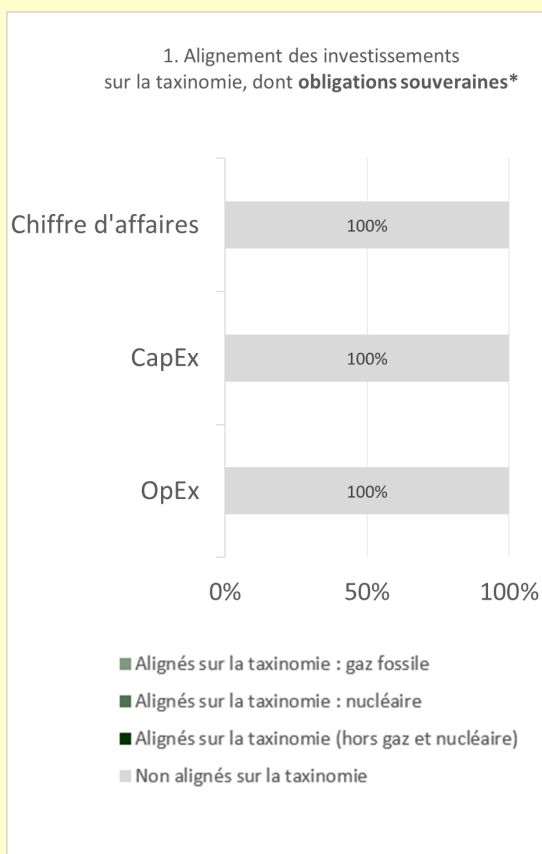
☒ Non

(1) Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- Des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- Des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part minimale des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxonomie était de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

N/A

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE)



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

N/A



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financiers qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables, à savoir : 1.12% de liquidités détenues en tant que liquidités auxiliaires, -0.04% de dérivés à titre de couverture et 1.97% de titres n'étant pas couverts par une analyse ESG.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds se traduisent via les notations ESG décrites ci-dessus. La note pondérée ESG du portefeuille permet ainsi de quantifier et de suivre la performance extra-

financière des émetteurs du fonds de façon mensuelle. La note ESG de l'univers de départ du fonds est également calculée. Les notes ESG des émetteurs sont actualisées tous les trimestres. La politique d'exclusion est par ailleurs au cœur de l'approche de Sienna Gestion et vise à exclure de ses investissements potentiels les actifs exposés à des risques de durabilité significatifs ou pouvant avoir un impact négatif significatif sur les facteurs de durabilité.

Un contrôle de la correspondance entre les titres des portefeuilles avec les émetteurs autorisés de l'univers est effectué par Sienna Gestion. La composition des portefeuilles est analysée via une procédure automatique permettant de vérifier le respect de la politique ISR et de l'univers autorisé.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le fonds a pour indice de référence un indice de marché large n'ayant pas été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques de durabilité.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***
N/A
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
N/A
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
N/A
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
N/A